

Aide à la formation

au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

Objet

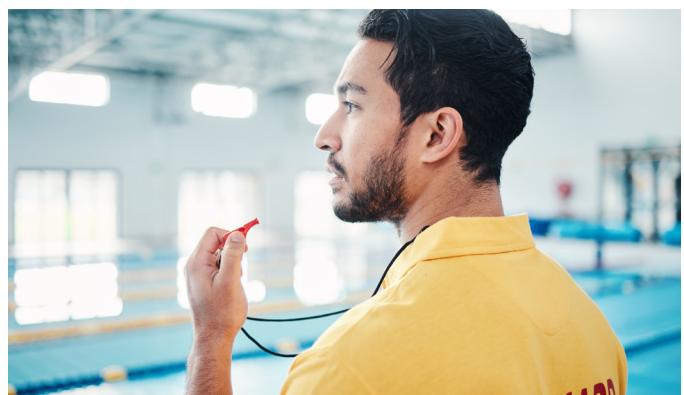
Favoriser le recrutement de surveillants de baignade dans les sites mayennais aménagés, en les aidant à obtenir le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).

Bénéficiaires

Toute personne s'engageant à suivre la formation.

Conditions d'octroi

Le montant de la bourse est fixé à 200 € sans condition de ressources, mais avec engagement d'assurer 3 mois d'activité de surveillance de baignade en Mayenne dans les 3 ans qui suivent la formation.



Dossier à déposer sur notre site : **lamayenne.fr**

Pour tous renseignements : Direction du développement et de la
Coopération territoriale

Tél. **02.43.59.96.83**

brigitte.bourbon@lamayenne.fr

